

Fleury une aventure du chevalier de Boufflers, qui rappelle celle du jeune homme battu de verges, citée plus haut. Une lettre avait couru contre certaine dame à tabouret, fort galante, et on l'avait attribuée à Boufflers, ancien amant de l'infidèle. La dame écrivit à Boufflers, lui demandant de venir sceller la réconciliation à sa table. Le chevalier, en homme prudent, se rendit chez son ancienne maîtresse à l'heure dite, avec des pistolets dans sa poche. A peine est-il entré, que quatre estafiers se jettent sur lui, le renversent, à moitié déshabillé, sur un lit et lui meurtrissent les reins de cinquante coups de verges. La dame commande l'humiliante manœuvre, notant sur son calepin, gravement, imperturbablement, les coups qui tombent en cadence. La chose faite, le chevalier se lève avec le plus grand sang-froid, se rajuste, puis, par un mouvement inattendu, saisit ses pistolets, montre quatre gueules béantes, et ordonne aux valets, en les couchant en joue, de rendre à leur maîtresse ce qu'ils venaient de lui donner à lui-même. La duchesse cria : « Grâce ! » Il fallut bien se résoudre pourtant, et le chevalier compta scrupuleusement les coups. Après quoi, mais c'est un mince détail, il força nos quatre particuliers à se les repasser les uns aux autres, exigea qu'on lui donnât un reçu de deux cent cinquante coups de verges, dont cinquante à Mme la duchesse, salua avec grâce, et sortit.

Barthe, auteur des *Fausse Infidélité*, ayant eu une querelle littéraire avec le marquis de Villette, se vit défer au combat, et n'échappa à la colère du marquis qu'en se faisant passer pour fou. Collé, dans son *Journal* de janvier 1751, nous conte une anecdote curieuse. « Grotz, gazetier d'Erlang, dans la principauté de Baireuth, s'était avisé de publier quelques gaietés contre le roi de Prusse Frédéric-Guillaume I^{er}, celui qui corrigeait au besoin sa fille à coups de canne, comme ses capitaines. Un bas officier des troupes de ce prince reçut ordre de Sa Majesté de donner cent coups de bâton à ce joyeux gazetier, et d'en tirer un reçu. L'officier, pour s'acquitter plus sûrement de sa commission, imagina de proposer à Grotz une partie de plaisir hors de la ville. Après avoir captivé sa confiance et s'être lié avec lui, il lui exposa les ordres dont il était chargé, à quoi le gazetier répliqua qu'ils étaient trop amis pour qu'il les exécutât. L'officier lui témoigna, en apparence, sa répugnance à cet égard ; il lui dit qu'au moins fallait-il qu'il parût qu'il lui eût donné les coups de bâton en question, et que pour cela un reçu lui était nécessaire. Grotz se laisse décider, non sans peine, à signer un récépissé aussi extraordinaire. Dès que l'officier en fut nanti, il déclara à Grotz qu'il était trop honnête homme pour accepter le reçu d'une somme qu'il n'avait pas remise, et, ayant appelé quelques soldats, il la compta lui-même sur le dos du gazetier, à qui il fit ensuite la révérence. »

Si les gens de lettres et les artistes se bâtonnaient entre eux, ou, cédant au pernicieux exemple venu de haut, bâtonnaient leurs inférieurs, les gentilshommes, en revanche, perdaient peu à peu cette brutale habitude à leur endroit. Les grands personnages avaient bien encore leurs heures, où ils s'écriaient volontiers à la moindre contradiction : « Un bâton pour châtier ce drôle ! » Mais, en général, ils se bornaient aux menaces. L'impunité ne les protégeait plus, et le peuple s'avisait maintenant de faire comme les gens de lettres, c'est-à-dire de relever la tête, parfois même il se passait la fantaisie d'appliquer la loi du talion. En 1783, M. de Choiseul-Meuse rouait de coups de canne un malheureux cocher ; il le lardait ensuite à coups de dard, pour le punir d'avoir osé se défendre avec son fouet. Mais le peuple le fit repentir de son action. A cette époque, le marquis de Lagrange agit de même à l'égard d'un autre cocher, et le blessa grièvement : il aurait été pendu sur-le-champ par les passants, sans l'intervention de la garde. On voit que, malgré certaines réformes, les mœurs avaient encore plus d'un pas à faire, et que le soleil de 1789 avait bon besoin de luire sur cette caste insolente qui tenait le haut du pavé, et clouait d'un coup d'épée contre le mur un cocher qui ne se rangeait pas assez vite. Les artistes et les gens de lettres, se souvenant trop de leur ancienne domesticité, affectèrent longtemps encore des allures, des vices et des ridicules, qu'il fallait laisser à la noblesse oisive et vaniteuse. Heureusement, la Révolution était proche, et le bâton, comme bien d'autres abus de la force, allait disparaître avec elle. La Révolution n'emporta pas seulement toutes ces mains qui avaient longuement et brutalement outragé la nature humaine, elle emporta aussi les têtes. Sous la Révolution, avons-nous besoin de le dire, un Rohan eût été mal venu en essayant de bâtonner un des écrivains d'alors. En France, aujourd'hui, nous le répétons, le bâton est hors d'usage dans les relations sociales, ou à peu près. Quelques coups de canne s'échangent encore de loin en loin, mais si timidement qu'il n'en faut point parler. Quant aux soufflets, ils tiennent bon, et ne sont souvent que la préface d'une tragédie qui va se dénouer sur le terrain. Talma, poussé à bout par les critiques de Geoffroy, se précipita un soir dans la loge de celui-ci pour lui faire cette rapide imposition des mains, qui fournit au journaliste le sujet d'un de ses plus piquants feuilletons. La joue de Geoffroy fit aussi connaissance, en pleine loge, avec l'éventail de

Mlle Contat. Ces inexcusables représailles n'ont guère été imitées de notre temps que par certaines créatures en dehors des mœurs générales. Lola-Montès se permit de cravacher tel journaliste, qui avait porté atteinte à sa considération. Tout le monde connaît l'issue du fameux soufflet donné en plein opéra à un célèbre et courageux publiciste, en 1840. Mais, encore une fois, ce sont là des faits isolés, qui d'ailleurs ne placent plus l'offensé dans une situation subalterne vis-à-vis de l'offenseur ; quelle que soit la violence avec laquelle on se traite, c'est du moins d'égal à égal, et si la morale en est parfois blessée, la dignité de l'homme n'en souffre pas. Il faut aller loin maintenant, pour retrouver la trace des abus que nous signalons plus haut : il faut aller jusqu'en Russie pour assister, en plein XIX^e siècle, à ce spectacle incroyable d'un poète comme Pouchkine puni par le fouet ou le knout des libertés d'une plume.

BATON, écuyer et parent d'Amphiaras, avec lequel il fut englouti dans les environs de Thèbes, et regut les honneurs héroïques. On voyait sa statue à Delphes, et on le met au nombre des personnages qui figuraient sur le coffre de Cypselos.

BATON, **BATTON** ou **BATTO**, statuaire rangé par Pline au nombre de ceux qui ont représenté des athlètes, des hommes armés, des chasseurs et des sacrificateurs. On ne sait rien de son origine, ni du temps où il vivait. Le temple de la Concorde, à Rome, possédait jadis un Apollon et une Junon de ce statuaire.

BATON, appelé à tort quelquefois *Battus*, poète comique grec, contemporain d'Arcésilas, vécut dans la dernière moitié du III^e siècle avant notre ère. Parmi les pièces qu'il avait composées, on en cite quatre, où il se moquait des philosophes alors en réputation, tels que les cyniques, les épicuriens et les stoïciens. Ces pièces étaient intitulées : *l'Etolien*, *le Meurtrier*, *les Bienfaiteurs* et *le Trompeur*. On n'en connaît que des fragments conservés par Athénée et par Stobée.

BATON DE SINOPE, rhéteur postérieur à Aratus de Sicione, qui mourut l'an 213 av. J.-C., ou du moins, son contemporain. Il avait composé plusieurs ouvrages historiques : *Les Persiques*, dont Strabon nous a conservé un fragment ; *Des tyrans d'Éphèse*, des *tyrans de Syracuse*, sur la *Thessalie* et l'*Hémonie*, une *Histoire de l'Attique*, et sur le *Poète Ion*. Les fragments de Baton de Sinope ont été recueillis par M. Müller, dans la collection des *Fragments des historiens grecs* de Didot, t. IV, p. 347.

BATON (Henri), dit *l'Ainé*, musicien français, né à Paris vers 1710. Il s'acquît une grande réputation par le talent avec lequel il jouait de la musette. On a de lui trois livres de sonates et deux livres de duos pour cet instrument ; — Son frère, Charles Baron, dit *le Jeune*, mort en 1758, excellait à jouer de la vielle, à laquelle il apporta diverses améliorations. On a de lui, outre des compositions et des études sur cet instrument, un *Mémoire sur la vielle*, publié dans le *Mercur* de 1757. Il s'est également fait connaître par sa défense de l'ancienne musique française, dont il se déclara le champion dans sa brochure intitulée : *Examen de la lettre de M. Rousseau sur la musique française* (Paris, 1754), l'une des meilleures réponses qui aient été faites aux innovations de Jean-Jacques Rousseau.

BATONI ou **BATTONI** (Pompeo-Girolamo), l'un des plus célèbres peintres italiens du siècle dernier, né à Lucques en 1708, mort à Rome en 1787. Lanzi dit qu'il étudia les principes de l'art dans sa ville natale, sous la direction de Brugieri et de Gio-Domenico Lombardi ; d'autres veulent qu'il ait reçu des leçons de Conca, de Masucci et de Fernandi. Si l'on en croit Mariette, il n'eut pas de maître, et commença par exercer la profession d'orfèvre. Il arriva un jour on lui donna une miniature, pour faire un dessus de tabatière. Battoni regarde cette miniature ; il lui prend envie d'essayer de la copier ; à force de soin, il réussit au point que la copie est prise pour l'original. Encouragé, il dessine, il peint ; il s'aperçoit qu'il est né peintre, que c'est sa vocation ; il s'y livre, et, en peu de temps, il devient un des maîtres les plus estimables de l'Italie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vint très-jeune à Rome ; qu'il y étudia avec ardeur les œuvres de Raphaël et des autres grands maîtres de l'école romaine, et qu'il partagea, avec Raphaël Mengs, la gloire de donner à cette école un dernier lustre. Il fut créé chevalier, et jouit, jusqu'à la fin de sa longue carrière, d'une immense réputation. Il peignit des sujets religieux, des tableaux d'histoire, et fit un grand nombre de portraits, entre autres ceux des papes Benoît XVI, Clément XII, Pie IV, de l'empereur Joseph II et de son successeur Léopold II, du grand-duc et de la grande-duchesse de Moscovie, etc. Le chevalier Boni, qui a écrit son éloge (*Elogio del cavaliere Pompeo Battoni*, Rome, 1787, in-8°), a dit : « Raphaël Mengs fut le peintre de la philosophie, Battoni fut celui de la nature. Celui-ci avait un goût naturel, qui le portait vers le beau sans qu'il s'en aperçût ; celui-là y arriva par l'étude et par la réflexion. » Suivant Lanzi, la nature fut le véritable modèle dont s'inspira Battoni : « C'est à elle qu'il emprunta cette incroyable variété de têtes de physionomies, de beautés de

toute espèce, que les grands maîtres mêmes laissent quelquefois à désirer, parce que l'enthousiasme du beau idéal les entraîne trop loin. Ce fut d'elle encore qu'il prit les mouvements et les expressions les plus analogues à chaque sujet. Son coloris est net, vif, brillant, et, même après un grand nombre d'années, il conserve sa fraîcheur. Battoni se jouait avec son pinceau, et tout chemin était sûr pour lui. Il peignit tantôt par empâtements, tantôt par touches ; quelquefois il terminait son travail par de simples traits ; quelquefois il en résumait pour ainsi dire l'ensemble, et lui donnait la vigueur nécessaire avec une seule ligne. Il peignit en miniature pendant quelque temps, et il appliqua le soin et la précision que comportait ce genre aux peintures d'une plus grande importance, sans les affaiblir par de la sécheresse. » Le jugement de la postérité n'a pas complètement sanctionné ces louanges données à Battoni par ses contemporains. Il faut reconnaître, cependant, que les œuvres de cet artiste sont, en général, d'un caractère très-gracieux, et qu'elles ont conservé une grande fraîcheur de coloris. Elles sont assez rares en France (le Louvre n'a qu'une *Madone*), ce qui explique, jusqu'à un certain point, pourquoi l'auteur n'y jouit pas de toute l'estime qu'il mérite. C'est en Italie qu'il faut l'étudier, car c'est là que sont ses meilleures productions. Il nous suffira de citer : à Rome, le *Mariage de sainte Catherine* au Quirinal ; la *Chute de Simon le Magicien* aux Chartreux ; *Sainte-Celse*, dans l'église de ce nom ; à Lucques, le *Martyre de saint Barthélemy*, dans l'église des Olivétains ; à Florence, l'*Éducation d'Achille* et *Achille reconnu par les filles de Nicomède*, au musée des Offices, *Hercule entre le Vice et la Vertu* et *Hercule étouffant des serpents*, au palais Pitti ; au musée de Parme, *Vénus*, *l'Amour et Chiron* ; au musée Brera, à Milan, une *Vierge entourée d'anges et de saints* ; au musée de Turin, la *Sainte Famille*, *Hercule entre le Vice et la Vertu*, *Enée portant Anchise*, le *Retour de l'enfant prodige* ; à Venise, dans la galerie Manbrini, le *Triomphe de Venise*. Le musée de Munich possède le portrait de l'artiste ; le musée de Dresde, un *Saint Jean-Baptiste*, la *Madeleine pénitente* et une allégorie représentant les *Arts plastiques*.

BÂTONNABLE adj. (bâ-to-na-ble — rad. bâton). Qui mérite des coups de bâton : *Le héros de son roman est très-bâtonnable.* (Scarron.) « Peu usité. »

BÂTONNAGE s. m. (bâ-to-na-je — rad. bâton). Art vétér. Opération qui consiste à chatouiller, à l'aide d'un bâton, le palais d'un animal météorisé, pour lui procurer des éructations.

— Techn. Mise en bâtons de substances fondues : *Le bâtonnage de la réglisse, de la cire d'Espagne.*

BÂTONNANT (bâ-to-nan) part. prés. du v. Bâtonner : *Où, j'accorde le bâton ; je trouve que cet ours bâtonnant contre des chiens sera un spectacle réjouissant.* (E. Sue.)

BÂTONNAT s. m. (bâ-to-na — rad. bâton). Dignité du bâtonnier ; exercice de ces fonctions : *Être honoré du bâtonnat.* Son premier bâtonnat. Ce grand avocat n'a pu obtenir les honneurs du bâtonnat. Cette condition explique pourquoi le nombre des candidats au bâtonnat ne dépasse jamais le chiffre deux. (Alhoy.) Les honneurs de l'empire allèrent chercher M. De-la-malle dans l'exercice du bâtonnat. (O. Pinaud.)

BÂTONNÉ, ÊE (bâ-to-né) part. pass. du v. Bâtonner. Frappé à coups de bâton : *Il a été rudement bâtonné.*

— Biffé, raturé : *Trois lignes bâtonnées.*

— Econ. dom. *Linge bâtonné*, linge plié à petits plis.

— Substantif. Personne frappée à coups de bâton : *Quelque temps après, le bâtonné menaça un poète.* (Journ.)

BÂTONNÉE s. f. (bâ-to-né — rad. bâton). Mar. Quantité d'eau fournie par un coup de bâton ou tige de pompe.

BÂTONNEMENT s. m. (bâ-to-ne-man — rad. bâton). Art vétér. Coups de verge répétés sur le ventre d'un animal, pour déterminer l'expulsion des gaz, dont la présence constitue la météorisation.

BÂTONNER v. a. ou tr. (bâ-to-né — rad. bâton). Frapper avec un bâton : *Le duc d'Enghien fut rudement bâtonné Bautre pour une plaisanterie qu'il s'était permis de lui faire.* (***) *Veu-tu deux de mes gens qui te bâtonneront ?* (Mol.) *Anglais, Suisses, Allemands, Prussiens, tous bâtonnent le soldat.* (P.-L. Cour.) *Le chevalier de Rohan fut bâtonné Voltaire : Voltaire fut mis à la Bastille.* (Vauquerio.) *Il était modestement fuché sur un âne, dont un fellah bâtonnait la maigre croupe.* (Th. Gaut.) *Si c'est un manant, qu'on le bâtonne ; si c'est un créancier, qu'on le jette à la porte.* (X. Marmier.)

— Rayer, biffer : *Bâtonner un article dans un compte.*

— Jeux. *Bâtonner une bille*. Frapper une seconde fois de la queue une bille qu'on avait mal frappée d'abord.

— v. n. ou intr. Jouer, s'escrimer du bâton. « Peu usité. »

BÂTONNET s. m. (bâ-to-nè — dim. de bâton). Petit bâton.

— Carrelet, règle à quatre faces.

— Jeu. Petit bâton aminci par les deux bouts, que les enfants s'amuse à faire sauter, en le frappant avec un bâton ordinaire : *Faire sauter le bâtonnet.* Le *bâtonnet est perdu*. « Jeu où l'on se sert du bâtonnet : Le *bâtonnet n'est pas un jeu sans danger.* »

— Prov. *Il n'a pas de chance au bâtonnet*, Il est malheureux ou maladroit.

— Art vétér. Petit morceau de bois dont on se sert, dans la saignée avec la flamme, pour faire pénétrer brusquement la pointe de l'instrument par un coup sec du bâtonnet.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Encycl. Jeu. Le *bâtonnet* se joue à deux. Celui que le sort a désigné se place au centre d'un cercle tracé sur la terre : c'est le *maître du cercle*. Il tient à la main une baguette assez grosse, dont la longueur varie de 60 à 80 cent. L'autre joueur, ou le *servant*, se poste en face de son adversaire, à une certaine distance : il a pour instrument un *bâtonnet*, c'est-à-dire un petit bâton, long de 6 à 8 cent., qui est pointu par les deux bouts comme une navette de tisserand. Voici maintenant en quoi consiste le jeu. Le servant lance le *bâtonnet* dans la direction du cercle, et s'efforce de le faire entrer dans le cercle même. De son côté, le maître s'étudie à repousser le *bâtonnet* en l'arrêtant à la volée avec sa baguette, et soit qu'il y réussisse ou que le *bâtonnet* tombe hors du cercle, il sort du cercle et il a le droit de frapper trois fois le *bâtonnet* sur l'un des bouts, de manière à le faire sauter, et, chaque fois, il peut encore l'éloigner davantage par un second coup, avant qu'il ait touché la terre. Mais aussitôt qu'il a donné le troisième coup, il doit se hâter de regagner son cercle pour le défendre, comme aussi le servant doit employer son adresse et sa vivacité à lancer ledit *bâtonnet* dans le cercle, afin de ne pas donner à son adversaire le temps de se mettre en garde. Quand le servant parvient à faire tomber le *bâtonnet* dans le cercle, il devient maître à son tour, et se fait servir.

BÂTONNIER s. m. (bâ-to-nié — rad. bâton). Membre d'une confrérie, qui porte le bâton aux processions.

— Jurispr. Titre donné au chef de l'ordre des avocats inscrits près d'une cour ou d'un tribunal : *Le bâtonnier a été réélu. Les avocats sont convoqués pour l'élection du bâtonnier.* Le nom de *BÂTONNIER* apparaît pour la première fois en 1602, dans un arrêt du parlement, qui mande à sa barre le *BÂTONNIER DES AVOCATS*. (M. Billecoq.) *Ce parfait avocat nous a donné de bons exemples et de bons écrits : il a été parmi nous le meilleur des confrères et le modèle des BÂTONNIERS.* (Dupin.)

— Techn. Ouvrier qui s'occupe exclusivement de la confection des fauteuils, des chaises, des tabourets et sièges mobiles, faits en général de bois carré et contourné : *Dans la division des attributions, le tourneur en chaises ne doit faire que les bois ronds assemblés carrément à trous et tenons ronds ; c'est le BÂTONNIER qui fait les ceintures des chaises et des fauteuils ouragés.* (Desormeaux.)

— Encycl. Hist. et légis. Les avocats au parlement de Paris sentirent de bonne heure le besoin d'avoir un chef, défenseur de leurs intérêts, représentant de leur ordre et gardien de la discipline. Ils confièrent ce mandat à celui d'entre eux qui, en qualité de chef d'une confrérie de Saint-Nicolas, établie à la chapelle du Palais en 1342, portait, aux réunions de cette confrérie, le bâton revêtu d'argent, insigne de sa dignité, d'où le nom de *bâtonnier*. La confrérie de Saint-Nicolas se composait des procureurs établis près du parlement ; ils acceptèrent d'avoir à la tête de leur communauté un avocat, qui devint en même temps le chef de ses confrères. Ceux-ci durent d'abord le bâton à leur doyen, c'est-à-dire au plus ancien d'entre eux, d'après l'ordre du tableau ; plus tard, on procéda par voie d'élection ; mais, en fait, le choix tomba presque toujours sur le plus ancien des avocats. Chaque année, le 9 mai, jour de la Saint-Nicolas d'été, on élisait le *bâtonnier* : cette fonction honorifique devint assez onéreuse ; car l'usage imposait au nouvel élu l'obligation de verser 1,000 livres à la caisse de la communauté, pour être employées à des secours de charité. Les frais de l'office de Saint-Nicolas, et d'autres dépenses, évaluées à environ 1,000 livres, étaient en outre mis à la charge du *bâtonnier*. La mission principale de ce dernier était de dresser le tableau de l'ordre déposé tous les ans, le 9 mai, au greffe du parlement de Paris. Le plus ancien *bâtonnier* dont on ait gardé le souvenir est Denis Doujat, élu en 1617 ; le premier acte dans lequel il soit parlé d'un *bâtonnier* est une relation du conseil secret du parlement (21 mai 1602), où il est dit que le *bâtonnier* des avocats avait été mandé par le procureur général. On a la liste complète de tous ceux qui furent élus depuis 1708 jusqu'à la suppression de l'ordre : un seul, le dernier, Tronchet, nommé en 1790, a laissé un nom connu. Ses prédécesseurs étaient sans doute, à l'époque de leur élection, des avocats estimés, mais il n'est resté d'eux qu'un nom sans célébrité.

Les usages du barreau de Paris furent suivis dans les provinces, en ce qui touche l'élection d'un chef de l'ordre et ses attributions ; mais le titre de *bâtonnier* ne fut pas admis partout : à Rouen, notamment, il fut remplacé par celui de *syndic*.